

Le 2 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 26 juin 2015

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	x	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	x	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	x	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	x	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	x	
LAJON Marie-Hélène	x	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick		x
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	x	
GUILLERMARD Frédéric	x	
MANON François	x	
DEBIEZ Yvon		x
JACQUEMIN Isabelle	x	
PENVEN Gwénaél	x	
LANTUEJOL Jérôme	x	
SANTUS Aurélie		x
GEHIN Frédéric	x	
MEYER Grégory	x	
SCHONG Bernard	x	
DELBEGUE Hervé	x	

Pouvoirs :

Annick DEVOISIN a donné un pouvoir à Béatrice BERGER

Yvon DEBIEZ a donné un pouvoir à Jérôme LANTUEJOL

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les Conseillers, à savoir Marie Hélène LAJON.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal :

Lors du dernier conseil, il avait été rappelé l'importance des espaces boisés classés et la nécessité d'être vigilant en cas de coupe d'arbres. Frédéric Géhin signale la coupe d'arbres au dessus de la ZA la Rivoire et voudrait savoir ce qu'il a été fait pour le bâtiment construit illégalement dans ce secteur également.

Le Maire donne la parole à Isabelle Jacquemin, puisque ces remarques la concernent. Elle fait savoir qu'elle n'apprécie pas la façon de faire, elle aurait préféré qu'il s'adresse directement à elle.

Elle explique que les coupes de bois ont été faite dans le cadre de l'entretien du terrain et supprimer notamment les essences mortelles pour ses chevaux et les arbres menaçant de tomber. Quant au bâtiment, il est provisoire : il sert à stocker le foin dans l'attente de la construction des box. Il sera entièrement démonté.

Elle s'offusque d'être la cible de ces attaques alors qu'elle a acquis une propriété dont le sol était pollué notamment de bâches et de pneus et que son projet est de valoriser le lieu puisqu'elle va créer un gîte équestre.

Concernant le compte rendu de la réunion du 28 mai, Hervé Delbègue souhaite avoir des explications sur le projet de rénovation du terrain de foot : la commission n'a pas retenu le redimensionnement du terrain alors que la délibération relative à la demande de subvention le mentionne.

Le Maire précise que ce redimensionnement a été mis en option dans l'attente d'éventuelles subventions et du résultat de la consultation. L'option n'engage en aucun cas la commune.

Le Maire précise d'ailleurs que le Département a rejeté la demande de subvention car déclarée non prioritaire eu égard à un précédent.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,

DECISION N°2015-6 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du terrain en herbe

Vu la consultation faite pour la maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réfection du terrain en herbe n°2;

Vu l'étude diagnostique réalisée,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2015,

DECIDE

Article 1er : de signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ELLIPSE pour l'étude d'avant projet, l'étude de projet, l'assistance à la passation des marchés de travaux, VISA, directions de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception et pendant la garantie d'achèvement. Le forfait provisoire de rémunération est de 13 604.50€ correspondant à une rémunération de 7% sur une estimation des travaux à 166 000€ HT et une rémunération conditionnelle de 1445.50€ Ht pour des travaux estimés à 49 000€.

Hervé Delbègue fait la même remarque que précédemment : dans le chiffrage servant de base de rémunération du maître d'œuvre, figure 10 000€ d'arrosage de l'extension du terrain, et rappelle une fois de plus que ces travaux n'ont pas été retenus par la commission.

Il lui est rappelé qu'il ne s'agit que d'une estimation.

Frédéric Guillermand demande pourquoi le maître d'œuvre de l'opération est Ellipses au lieu du cabinet Beira. Suite à la liquidation de BEIRA, le cabinet Ellipse a repris le personnel, lui permettant ainsi de développer son activité dans l'ingénierie.

Frédéric Géhin fait remarquer que l'ancien dirigeant de BEIRA a recréé depuis une société dans le même secteur d'activité. Afin de clore la discussion sur ce point, le Maire propose que Frédéric Géhin appelle directement l'intéressé pour lui demander une explication. Pourquoi le montant de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre est-elle passé à 13000€, est-ce le fait de changer de maître d'oeuvre ?

Le montant de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre est comme cela est indiqué :

« provisoire », car elle est basée sur une estimation de travaux.

La rémunération définitive sera arrêtée après l'attribution des marchés publics. L'important est le taux de rémunération, qui lui, est le même ; à savoir 7%.

Frédéric Géhin émet l'hypothèse suivante : si le marché de travaux est largement inférieur aux prévisions, est-ce qu'il sera procédé au redimensionnement du terrain ? Le Maire répond par la négative.

Grégory Meyer se positionne toujours contre ce projet : il ne pense pas que ce soit une priorité pour Corbelin et certains membres de l'USC ne trouvent pas non plus que cette rénovation soit nécessaire.

Jérôme Lantuejol demande d'arrêter ces polémiques : depuis des années ces travaux sont demandés par le club et ce point revient à chaque assemblée générale et il demande à Grégory Meyer de lui communiquer les noms de ces adhérents dont il a parlé afin d'avoir une discussion avec eux.

Bernard Schong aurait voulu que les chiffres soit plus proche de la réalité. D'après la lecture d'un article dans le Dauphiné Libéré : l'opération serait lancée d'ici la fin de l'année : qu'en est-il ? Effectivement, l'opération pourrait être lancée d'ici la fin de l'année voire en début d'année 2016.

Hervé Delbègue évoque une solution alternative à l'arrosage automatique : lors de la réunion sur place, il a été évoqué la possibilité de reprendre le matériel existant.

Le Maire signale que le matériel existant est en panne doit être réparé et de toute façon celui existant servira pour l'arrosage des autres terrains.

François Manon précise que 3 sources d'eau sont possibles pour l'arrosage : l'eau de pluie, le ruisseau et les eaux de la Bâtie. Ce point doit être approfondi.

DECISION N°2015-7 : contrat location batterie véhicule électrique

Le Maire de la Commune de CORBELIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art L 2122-22 (5) ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Considérant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique de la Mairie et la nécessité de louer la batterie

DECIDE

Article 1er : de signer un contrat de location de batterie avec DIAC Location pour une durée de 48 mois au tarif mensuel de 50.76€ HT.

- rythmes scolaires : bilan financier des TAP,

Le bilan financier des Temps d'activités périscolaire de l'année a été présenté au conseil :

Dépenses : 25 127€ soit un coût de 149.47 € par élèves (base 168 enfants inscrits à l'école)

Frais du personnel communal : 17 752€

Personnel non titulaire, vacataires : 3021€

Personnel enseignant : 564€

Intervenant extérieur, autoentrepreneur : 980 €

Associations : 2121€

Acquisition matériel : 689€

Recettes : 16 366€

Participation de l'état : 8400€

Participation des familles : 7966€

Reste à la charge de la commune : 8761 €

Grégory Meyer propose de poursuivre la collaboration avec des associations et en contrepartie du versement d'une subvention. Béatrice Berger lui répond qu'elle est déjà en contact avec des associations et que si des conseillers ont des pistes pour des animations : elles sont les bienvenues.

Fédéric Géhin demande si le bilan des TAP au niveau du territoire du Pays des Couleurs élaboré par la Communauté de Communes a présenté un intérêt : Béatrice Berger lui répond qu'elle a effectivement été contactée par des intervenants sur d'autres communes suite à la diffusion du rapport. Seulement, il n'y a pas eu de suite car les horaires des TAP ont été maintenus. Il y aurait eu plus des possibilités de mutualisation si les activités avaient été déplacées entre 13h30 et 14h30. De même, certains intervenants ne se déplacent qu'à la condition que l'activité dure 1h30 et non 1 heure.

- Délibération n° 2015-5-1 Tarification du centre de loisirs « Le Moulin » au 1^{er} septembre 2015 :

L'adoption du PEDT pour les nouveaux rythmes scolaires induit une extension de la plage horaire du périscolaire (hors TAP) le vendredi : l'accueil se fait dès 15h30 au lieu de 16h30. En effet, les TAP sont pris en compte dans la limite de 3 heures hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 16h30).

Tarification actuelle :

PERISCOLAIRE

	Matin		soir		
QF	7h-8h30	7h30-8h30	16H30-17H30	16H30-18H	16H30-18H30
< 501	2,10 €	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,15 €
501 à 1000	2,40 €	1,60 €	2,00 €	2,80 €	3,60 €
DE 1001 à 1500	2,70 €	1,80 €	2,25 €	3,15 €	4,05 €
>1500	3,00 €	2,00 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €
GOUTER COMPRIS					

Le Maire propose soit d'appliquer le tarif horaire appliqué le matin (1.40€ à 2€ en fonction du QF), soit celui du soir (de 1.75€ à 2.50€).

La différence s'explique notamment du fait de la fourniture du goûter le soir.

Le Maire soumet cette proposition au débat.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à

- 15 voix pour l'application de la tarification du matin (1.40€ à 2€ en fonction du QF),

- 2 voix pour celle du soir (de 1.75€ à 2.50€) (F. Guillermand et M.H. Lajon)

- 1 abstention (Y. Diaz)

- DECIDE d'appliquer la tarification de 1.40€ à 2€, en fonction du Quotient Familial pour l'heure de garderie périscolaire le vendredi entre 15h30 et 16h30

- RAPPELLE donc la tarification du périscolaire pour le Moulin applicable au 1^{er} septembre 2015 :

QF	Matin		soir			
	7h-8h30	7h30-8h30	15h30 - 16h30 Le vendredi	16H30-17H30	16H30-18H	16H30-18H30
< 501	2,10 €	1,40 €	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,15 €
501 à 1000	2,40 €	1,60 €	1,60 €	2,00 €	2,80 €	3,60 €
DE 1001 à 1500	2,70 €	1,80 €	1,80 €	2,25 €	3,15 €	4,05 €
>1500	3,00 €	2,00 €	2,00 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €
			Goûter non compris	GOUTER COMPRIS		

Le centre de loisirs ferme à 18h30 mais il est désormais fréquent que certains parents viennent récupérer leurs enfants à 18h40 voire plus tard et ce « gratuitement ».

Face aux retards de plus en plus systématiques il est proposé de faire payer les parents qui abuseraient de la situation. Reste à définir le montant.

Béatrice Berger a évoqué ce problème en commission : la loi permet en dernier recours d'amener les enfants à la gendarmerie.

Frédéric Géhin estime qu'une tarification ne dissuadera pas forcément les parents, il propose de modifier le règlement intérieur et de préciser qu'après 3 ou 4 retards : les enfants peuvent être exclus du service.

Après débats, il ressort que la tarification du dépassement d'horaire n'est pas la solution. L'option de la modification de règlement intérieur est retenue et après réflexion, il n'a pas été décidé de définir une période pour les retards : ainsi après 3 retards, les parents peuvent se voir refuser l'accès de la garderie.

Le Maire signale qu'il s'agit d'une famille en particulier : le Maire doit la rencontrer pour évoquer ce problème et voir quelle solution peut être adoptée.

Le Maire propose également une surveillance pendant un certain temps et une sensibilisation des parents sur le sujet.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à 17 voix pour et une abstention (F. Guillermand) :

- DECIDE de modifier le règlement intérieur du centre de loisirs et de porter la disposition suivante :

« L'accueil au centre de loisirs ferme à 18h30 : tous les enfants doivent avoir quitté le centre à cette heure. Après 3 retards des parents, les familles seront exclues du service. »

- Personnel :

Délibération n° 2015-5-2 - création d'un contrat CUI CAE pour l'entretien des bâtiments,

Préambule :

Avec le départ d'Alexia Ferry au 1^{er} février qui assurait un mi-temps « agent de la médiathèque » et mi-temps « agent d'entretien », il a fallu repenser l'entretien des bâtiments (mairie, Moulin, médiathèque, salle J. Brosse, relais assoc ...).

Le Maire propose de prendre une personne dans le cadre d'un contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 22 heures.

Une candidature a été retenue, il s'agit de Mme Catherine Perry qui habite Corbelin.

La durée de ce contrat serait d'une année, reconductible 12 mois.

Le conseil doit donc délibérer pour avoir recours au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Sur proposition du Maire de créer un emploi d'agent d'entretien à compter du 3 juillet 2015 de 22 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24

mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste de d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail et toutes les pièces nécessaire au recrutement.

- point sur les mouvements de personnel,

- Remplacement d'Alexia Ferry (médiathèque) : elle sera remplacée par Sophie Vanhay au 1^{er} septembre 2015 dans le cadre d'une mutation. Agent précédemment en poste à Clermont Ferrand (Clermont Communauté) sur un poste à mi-temps.
- départ à la retraite pour Bruno Perrier (service technique) au 1^{er} septembre 2015
- passage à temps partiel pour Michel Martin Cordier (service technique) à compter du 1^{er} juin (20 h hebdo) jusqu'à son départ à la retraite (2017).
- retour prévu pour Annick Bouvier (ATSEM) en congé de grave maladie depuis le 10 juin 2014 le 10 septembre prochain à mi-temps thérapeutique au départ.
- absence de Laëtitia Morandini (Cuisinière) du 4 août jusqu'au 3 janvier 2016 pour cause de congé maternité. Elle sera remplacée par Jean-Baptiste Bouchindhomme. Afin de passer le relais dans les meilleures conditions, il prendra sa fonction dès le 27 juillet.

- Délibération n° 2015-5-3 : ouverture des postes dans le cadre des avancements de grade,

Préambule :

Les agents de la fonction publique territoriale sont nommés dans un cadre d'emploi et dans cadre d'emplois, ils sont titulaires d'un grade et dans ce grade, d'un échelon.

Au titre de l'évolution de leur carrière, ils peuvent prétendre à des avancements d'échelon (avec une durée minimum et maximum) à des avancements de grade (avec examen professionnel ou par ancienneté).

Il leur est également possible de changer de cadre d'emploi, soit par concours soit par promotion interne.

Dans le cadre présent, plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade.

Un tableau de proposition d'avancement est transmis au Maire par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, le Maire émet son avis sur les avancements proposés qui seront ensuite soumis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Ainsi, le conseil doit créer les postes (nouveaux grades).

Après la nomination des agents dans le nouveau grade, il faudra saisir la commission technique paritaire, toujours au centre de gestion, pour supprimer les anciens postes devenus vacants : le conseil devra délibérer « valider » leur suppression.

Dans le cadre des avancements de grade dont peuvent bénéficier certains agents, il convient de créer 5 postes. Une fois la procédure achevée et après avis du comité technique, il conviendra de supprimer les emplois correspondant aux anciens grades.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2015:

Filière administrative :

Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 35 heures (grade actuel détenu : adjoint administratif de 1^{ère} classe)

Attaché principal : 35h (grade actuel : attaché territorial)

Filière médico sociale :
Poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe : 31h30 (grade actuel : ATSE Principal de 2^{ème} classe)

Filière de police :
Garde Champêtre chef principal : 17h30 (grade actuel : Garde Champêtre chef)

Filière technique :
Technicien principal de 2^{ème} classe : 17h30 (grade actuel : technicien territorial)

- Délibération n° 2015-5-4 : subventions aux associations :

Lors du vote du budget, le conseil a voté une « enveloppe budgétaire » pour les subventions aux associations.

Certains montants étaient déjà définis (sou des écoles, APEL ...) et ont été inscrits en annexe du budget. Pour les autres, il convient par délibération d'affecter à chaque association le montant de la subvention.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Centre Social Jean Bedet :

RAM : 11 150 €

Action Jeunes : 33 900€

Total : 44 980 €

- Collège Arc en Ciers,

Voyage linguistique en Espagne : 5 jours donc 5x10€/j x 3 élèves : 150€

- USC dans le cadre des TAP,

Paiement période d'avril à juillet 140€

- Judo Club des Avenières dans le cadre des TAP,

Paiement de la période de janvier à juillet : 490€

- Harmonie des Tisserands

Le Maire propose de verser la somme de 200€ à l'association en contrepartie de son implication et sa présence lors des cérémonies de commémoration.

- Etoile cycliste St Clairoise : 1100€ pour les courses cyclistes 2015

- Délibération n° 2015-5-5 : tarification de la salle polyvalente : remise exceptionnelle pour cause de double occupation.

La salle polyvalente a été louée le 13 juin dernier à l'association Temps'Danse Fitness pour son gala comme depuis plusieurs années.

Or cette année, le rugby club a organisé sans en aviser la mairie, une matinée sportive regroupant une centaine d'enfants : l'association avait besoin des vestiaires de la salle polyvalente tout comme l'association Temps Danse Fitness.

Afin d'arranger à l'amiable la situation, Yves Diaz a proposé de faire une remise de 100€ sur la location de la salle polyvalente dûe par Temps Danse Fitness (1050€ - 100€ = 950€).

Le conseil doit délibérer pour valider cette remise exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une remise de 100€ à l'association Temps'Danse Fitness sur la location de la salle polyvalente du 13 juin dernier.

- Questions diverses dont :

- Délibération n° 2015-5-6 : BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°2

La communauté de communes vient de notifier le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC) dû par les communes membres du Pays des Couleurs.

Corbelin doit la somme de 3053€.

Or lors du budget, la somme de 2000€ a été inscrite (en référence au réalisé de 2014 : 1857€) à l'article 73925 du chapitre 014 atténuation de produits

Il convient de faire un virement au sein de la section de fonctionnement d'un montant de 1100€ pour qu'il y ait suffisamment de crédits budgétaires à cet article pour pouvoir régler cette somme.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de procéder au virement de crédits suivants :
3100€ de l'article 60612 (chapitre 011) à l'article 73925 (chapitre 014)

Pourquoi une telle augmentation ?

C'est l'Etat qui fixe les sommes en fonction des ressources des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Frédéric Géhin demande s'il serait possible de faire le compte rendu des décisions et projet de la Communauté de Communes et de l'inscrire systématiquement à l'ordre du jour.

- Délibération n° 2015-5-7 : Désaffiliation de la Métro au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale est un établissement public local à caractère administratif. Il gère les carrières des agents territoriaux. L'affiliation à ce centre est obligatoire pour les communes employant jusqu'à 350 agents, et facultative au-delà.

La Métropole Grenobloise (1100 agents) a décidé de se désaffilier du centre de gestion.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce point.

Ci-dessous, le courriel du président du centre de gestion

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Plusieurs collectivités et établissements nous ont interrogé quant aux impacts de la désaffiliation de la Métro sur le financement et le fonctionnement du CDG38.

Les membres du bureau exécutif du CDG38 ont échangé et vous font part de leur position, ci-dessous :

« La demande de désaffiliation de la Métro pose des questions de deux ordres.

Sur le plan pratique, le conseil d'administration défend l'idée d'une application unifiée du statut de la fonction publique territoriale dans l'Isère. Concrètement, le départ d'une collectivité importante (environ 1 100 agents à ce jour) aboutira à accentuer les disparités de situations entre les agents de la Métropole et ceux des autres collectivités (avancement et discipline par exemple), et ne favorisera pas en outre la mobilité d'une collectivité à l'autre. Par ailleurs, nous considérons que le CDG est un lieu de mutualisation permettant de développer des actions au profit des collectivités et notamment de celles qui, par leur taille, ne disposent pas d'un service du personnel étoffé.

Sur le plan financier, cette désaffiliation induit une perte de recette annuelle de 258 k€, qui est significative.

Dès la préparation du BP pour 2015, nous avons anticipé cette situation mais en tenant compte des difficultés financières que rencontrent les collectivités : nous avons donc décidé de ne pas augmenter le taux de la cotisation obligatoire (1 %).

En revanche, inévitablement, cette désaffiliation aura des conséquences sur la tarification des services proposés aux collectivités, voire sur la mise en place de nouvelles offres à leur profit.

Mais l'exécutif et les équipes du CDG38 seront attentifs, dans les prochaines années, à maintenir un niveau de satisfaction élevé (84 à 99 % lors de notre enquête de 2013) afin qu'aucune autre collectivité importante de l'Isère n'engage sa désaffiliation.

Pour information, les 3 autres communautés d'agglomération du département sont affiliées : la CAPI, le Pays Voironnais et Vienne Agglo.

Ainsi que les 23 communautés de communes que compte l'Isère. »

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la délibération, si votre conseil était amené à se prononcer, dans un sens ou dans l'autre. Votre délibération doit alors être adoptée au plus tard le 29 juillet 2015.

Bonne réception,

Marc BAÏETTO,

Président du CDG 38

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 15,

Vu le décret 856643 du 26 juin 1985 et notamment son article 31,

Vu le courrier du 26 mai 2015 du Président du Centre de Gestion de l'Isère sollicitant l'avis du conseil sur la désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole au 1^{er} janvier 2016,

Après en avoir délibéré à 17 voix pour et 1 Abstention (Frédéric Guillermand) :

- DE DESAPPROUVER cette demande de désaffiliation.

- réflexion sur la mise en place d'un service d'aide aux devoirs,

A la demande de plusieurs parents, une réflexion est menée pour organiser un service d'aide aux devoirs au Moulin avec des personnes compétentes. Ce service serait payant.

- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – étude CAUE

Les urbanistes du CAUE présenteront à la municipalité le diagnostic sur l'aménagement global du village et les réflexions sur l'accessibilité de la mairie le 27 août prochain.

La commune devra déposer au plus tard pour le 27 septembre un agenda d'accessibilité programmée (l'Ad'AP).

La commune aurait dû faire pour 2010 un diagnostic sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des IOP (Installation Ouverte au Public comme le cimetière) et s'y appuyer pour déposer l'agenda d'accessibilité.

Si tous les bâtiments communaux à l'exception de la Mairie sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, les autres handicaps tels que les troubles de la vision, de l'audition et des déficiences mentales doivent être également traités.

Aussi, un diagnostic va être demandé, dans l'attente, un Ad'AP patrimonial va être déposé auprès des services de l'Etat.

Agence Postale Communale :

Le Maire a signalé de récentes fermetures en raison de formation ou de problèmes familiaux : actuellement une stagiaire est en formation ce qui permettra de maintenir l'ouverture de Agence Postale Communale cet été.

Remerciement :

Le maire tenait à remercier :

Monique Favel pour l'organisation de la réception donnée à l'occasion de la fête des mères et l'accueil des nouveaux arrivants.

Yves Diaz pour son dévouement pour la fête du village et Hervé Delbègue pour le comité des fêtes qui a participé à l'organisation de cette soirée festive.

Béatrice Berger pour son investissement dans la gestion des TAP.

François Manon pour son investissement dans le fleurissement.

- travaux des différentes commissions.

Monique Favel :

Cérémonie de la fête des mères et des nouveaux arrivants :

76 convives représentant 13 familles de nouveaux nés et 13 familles sur 61 de nouveaux arrivants ont partagé ce moment de détente et de convivialité : le bon achat chez U express bien apprécié.

Marie-Hélène Lajon estime qu'offrir un livret de naissance n'était pas adéquat car les enfants sont nés en 2014 et certains ont déjà plus d'un an. Monique Favel fait savoir sur ces livrets ont été distribué en plus : il s'agissait des stocks restants car jusqu'en 2013 les livrets étaient portés par des membres du CCAS directement chez les familles.

Association des maires et adjoints du canton de Pont de Beauvoisin :

L'association a tenu son assemblée générale : 3 communes ont déjà quitté l'association : Corbelin, La Bâtie et St André

La somme revenant à Corbelin s'élève à 1110,56€ et sera reversée à l'association des Maires et Adjoints du Pays des Couleurs.

Michel Lagache :

Voirie

Suite aux fortes pluies des orages de ces dernières semaines et des dégats occasionnés au Guillermard, au Fayet, route de Sieur Portin et la RD 1075 au niveau de la propriété Drouard : une étude est en cours pour résoudre ces problèmes d'inondation :

Bâtiments :

L'entretien de la toiture terrasse de la salle polyvalente va être réalisé prochainement.

Béatrice Berger :

Patrimoine et culture

Les peintures Guiguet ont été exposées à Revel Tourdan. Cette exposition a été organisée par l'Association François Guiguet.

Journée du patrimoine :

Le thème de l'exposition de cette année est : « Hier et aujourd'hui » :

Les enfants, dans le cadre des TAP, vont réaliser un dessin sur Corbelin, leur production sera exposée lors des journées du Patrimoine.

En évoquant les dessins d'enfants, Bernard Schong salue le travail fait à Chimilin sur le thème de la prévention et la sécurité routière dans le cadre des TAP : Béatrice Berger a également remarqué ce travail sur la signalisation.

François Manon :

Syndicat des Marais :

Réunion de refonte des statuts : conflits entre ceux qui veulent continuer d'assécher la terre pour la culture et ceux qui veulent redonner aux marais leur rôle. A suivre ...

Préservation des espaces naturels :

L'association Lo Parvi et le Président de l' ACCA se sont rencontrés dernièrement pour évoquer la façon de faire les coupes des bordures afin de protéger la faune.

Visite de la station d'épuration des Avenières :

Cette visite organisée à l'initiative du syndicat des eaux était très intéressante : à refaire pour ceux qui n'ont pu y aller.

Assainissement du Guillermand :

Afin de traiter les eaux usées du Guillermand qui se déversent actuellement dans la nature sans traitement préalable, le SIE a été relancé pour analyser les eaux et prévoir les travaux à effectuer.

Concernant le Syndicat des Eaux, Grégory Meyer voudrait connaître l'état d'avancement des travaux de remplacement des compteurs en plomb et souhaiterait faire état sur travaux fait sur Corbelin.

Frédéric Géhin demande des explications sur le fonctionnement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Ce qui était accepté il y a 5 ans ne l'est plus aujourd'hui, comment expliquer ce changement de directive ?

François Manon déclare qu'auparavant l'étude de sol n'était pas systématique comme aujourd'hui : de ce fait certains champs d'épandage ont été fait alors que le sol ne le permettait pas.

SICTOM :

Modification de la réglementation des déchèteries :

Modifications des horaires et des accès à compter du 1^{er} juillet : l'accès des déchèteries sera gratuit pour les collectivités sauf pour les végétaux. Sur corbelin, ces derniers pourront être stockés dans l'ancienne station pour broyage.

Jérôme Lantuejol :

La Commission ado se réunira le vendredi 10 juillet 18 heures. A noter les animations organisées à Corbelin par le centre social des Avenières dans le cadre de l'action jeune. Une quinzaine d'inscriptions ont été enregistrées en mairie à ce jour.

Frédéric Guillermand :

Illumination de fin d'année :

Le 1^{er} achat a servi pour la fête du village : cet éclairage a bien été apprécié.

Informatique des écoles :

Le poste informatique du directeur a été changé : ce dernier a formulé des remerciements lors du dernier conseil d'école

Reste à modifier l'organisation de la salle informatique et prévoir le raccordement du photocopieur au réseau informatique pour s'en servir d'imprimante.

Les élus ont été alertés par le fournisseur des photocopieurs du volume exorbitant des photocopies réalisées aux écoles (7 à 8 feuilles par jour et par élève !)

Il faudra étudier les mesures à prendre pour limiter le volume des copies : voir les vidéo projecteurs ? ...

Bernard Schong demande pourquoi la commune doit assurer la maintenance informatique de l'école privée ?

Simplement que l'informatisation des écoles a été réalisée par la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands et que lors du retrait de la commune de cette intercommunalité, les compétences exercées ont été reprises par la commune.

Extension du réseau WiFi dans les classes a été demandé par les enseignants afin que ces derniers puissent apporter et utiliser leur ordinateur personnel.

Hervé Delbègue :

Commission jeunes :

Il faudra veiller à inviter les jeunes pour la réunion du 10 juillet.

Grégory Meyer et Bernard Schong:

La Gazette :

Est-ce que l'APEL a payé pour faire passer cette annonce dans le dernier numéro ?

Non, il s'agit d'une association corbelinoise : n'importe quelle association peut faire passer une annonce. Cette opportunité a été évoquée lors de la réunion avec les associations.

Frédéric Géhin :

Demande s'il est possible de fixer les réunions du CM à l'avance ?

Le Maire le conçoit mais il est difficile de prévoir à l'avance certains impératifs ; c'est pour cette raison que les dates ne sont pas fixées à l'avance.

Grégory Meyer.

Il souhaiterait que le Compte rendu soit adressé plus rapidement aux conseillers.

Bernard Schong :

Il propose de faire signer le compte rendu en début de séance au moment de son approbation et non pas à la fin. Il revient sur la programmation des dates du conseil : le fait de les avoir à l'avance permet aussi aux conseillers de s'organiser.

Isabelle Jacquemin :

Conseil Municipal Enfant :

La visite de la Mairie et la participation au Conseil Municipal ont été très appréciées par les jeunes conseillers.

Elle note une forte notion de civisme des jeunes élus qui sont conscients des problèmes de la vitesse à Bugnon, ceux des trottoirs... ;

Gwénaél Penven :

Problème de stationnement Rue des Frères au niveau de l'école privée :

Il demande de prendre sur le clos Donat pour étendre le stationnement car il manque des places pour les sorties scolaires.

Cette proposition sera étudiée.

Le Maire fait part de son intention d'interdire le stationnement rue du docteur Robert : il demande l'avis du conseil et comme il s'agit d'une route départementale, il consultera également le Département.

De même, il propose de poser une chicane rue du Dr Robert et voir quel aménagement apporter à Bugnon :

M. Lagache rappelle qu'il a rencontré M. Barret du service du Département à la Maison des Vals du Dauphiné le 17 mars et depuis pas de nouvelles....

La gazette :

Augmentation du nombre d'impression car il en manque.

Claude Carrias demande si plus d'élus pourraient participer à la distribution de la gazette.

Agenda :

L'opération sera renouvelée pour 2016.

Yves Diaz :

Médiathèque :

Reconduite cette année de l'ouverture de la médiathèque au mois d'août sur 2 créneaux hebdomadaires.

Claude Carrias demande s'il serait possible d'équiper la médiathèque d'une cafetière.

Salle Polyvalente :

Le traçage du marquage du terrain de basket va être fait : le terrain sera indisponible du 1^{er} au 30 juillet.

Moto Guiguet :

Yves Diaz rappelle l'exposition des motos Guiguet ce week-end et de l'apéritif organisé par la municipalité auquel est convié le conseil.

Le Maire :

Réglementation des manifestations :

Le Maire rappelle les obligations des associations vis-à-vis de la vente d'alcool et la réglementation des lotos : une information sera adressée très prochainement aux associations.

Manifestions organisées par la commune :

Il demande aux élus de participer aux manifestations organisées par la commune, même si ce n'est qu'un passage.

Il est également demandé de répondre aux mails : surtout si une réponse est demandée !

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance et notamment à Sébastien Savarino :

Ce dernier signale que sur la Route du Crozat un riverain dépose ses coupes d'herbe à même la route : il voudrait savoir s'il doit intervenir ou si c'est à la Mairie d'intervenir auprès de cet administré.

Le Maire lui répond que c'est comme il le veut : s'il ne souhaite pas intervenir lui-même, le Maire peut s'en charger : reste à M. Savarino de lui transmettre le nom de ce riverain.

Avant de lever la séance, le Maire distribue le courrier de Mme Sagnal, présidente du comité de jumelage aux conseillers afin qu'ils réfléchissent à la question (Cf réunion du 28 mai dernier).

La séance est levée à 0h10

Affiché le 10 juillet 2015

Le Maire,
René VIAL